



## COMPTE-RENDU

de la

Réunion du Conseil Municipal de Houldizy qui s'est tenue  
le mardi vingt deux février deux mil vingt deux à dix-huit heures trente minutes  
Salle Polyvalente Marcel Demoulin – pl de la République  
sous la présidence de Monsieur Gérard CALVI, Maire.

\*\*\*\*\*

- Convocation du 10 Février 2022

- Nombre de Conseillers en exercice : **11**

- Nombre de Conseillers présents : 09

- M. Gérard CALVI – Maire
- M. Ludovic SINET – Premier Adjoint
- M. Pascal KABOUCHE – Deuxième Adjoint
- M. Pascal PESCE – Troisième Adjoint
- M. François PIERQUIN – Conseiller Municipal
- Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale
- Mme Marie-Louise DALMEN – Conseillère Municipale
- M. Yannick GILLET – Conseiller Municipal
- M. Yohann BLANCHEMANCHE – Conseiller Municipal
- Nombre de Conseillers absents excusés : 02
- Mme Frédérine HANOTEL - Conseillère Municipale
- Mme Sabine DEMOULIN – Conseillère Municipale

### L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

#### 1) – Approbation du conseil Municipal du 22 Novembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 22 Novembre 2021.

M. PIERQUIN attire l'attention du conseil Municipal sur la validité de sa délibération relative à l'assujettissement des locaux vacants à la taxe d'habitation.

#### 2) – Travaux – Etat d'avancement – Suivi

##### a) Route d'Arreux

❖ Aménagements de sécurité (écluse) réalisés par la société STP La Vence, avec également bordure et termacadam le long de la salle polyvalente (trottoir/accès handicapés).

Ces travaux clôturent la première phase des aménagements de sécurité réalisés depuis 2018, en trois tranches :

- Route de Charleville (double écluse et trottoirs)
- Place de la République

- Route de Arreux (écluse)
  - Coût total = 168 629,24 € HT
  - Financement : ♦ Subventions
    - de l'Etat (DETR) = 50 052 €
    - de la Région (Place de la République) = 22 763 €
    - du Département (amendes de police) = 17 255 €
- Total des subventions ⇒ 90 070 €

♦ Commune = 78 559,24 €  
 dont : - emprunt = 70 000 €  
 - autofinancement = 8 559,24 €

❖ Deuxième phase des aménagements de sécurité route d'Arreux. Le dossier de demande de subvention a été transmis à l'Etat (DETR) ainsi qu'au Département (amendes de police) / accusés de réception reçus.

En cas de réponses positives en mars ou avril, les travaux pourraient être réalisés cette année.

Le Département a également décidé de refaire la bande de roulement de la RD 322 en traversée de village.

La Commune a été labellisée "Ville Prudente 3 Coeurs" (117 au niveau national).

#### b) Opération "zéro-phyto" / entretien des espaces publics

L'ensemble des actions prévues (et subventionnées à 50 %) par l'agence de bassin Rhin-Meuse seront réalisées en 2022.

Très prochainement, mise en place de l'éco-pâturage (terrain au-dessus du cimetière). L'entreprise RB Jardins est intervenue/arbres – route de Charleville et devant l'église (+ ruelle de Mohimont).

La commune a été labellisée "Commune Nature" (niveau 3).

Un deuxième agent communal sera recruté à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain (emploi aidé – CEC- 20 heures/semaine).

#### c) Bâtiments

- Rue de la Mairie : l'entreprise doit terminer prochainement (portes). L'équipement des ateliers est en réflexion.
- Les façades (reprises, rejointoiements partiels) des bâtiments rue de la Mairie et place de la République font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région (50%) / accusé de réception reçu.
- Le bâtiment route de Charleville n'est plus une propriété communale.
- Des interventions seront à prévoir après :
  - les contrôles de sécurité : - installations électriques
  - extincteurs
  - le document unique d'évaluation des risques professionnels
- L'école sera équipée de capteurs de CO2 (subventionnés par l'Etat). (Facture datée avant le 15/04)

#### d) La rénovation du réseau eau potable (Ardenne Métropole)

- est terminée route d'Arreux
- doit commencer prochainement rue de la Fusée
- la canalisation route de Charleville (ancienne canalisation en fonte) est prévue en 2023

#### e) Eclairage public et réseaux

- Rue de la Forrière = nouveau poteau d'éclairage public, et modification de l'alimentation. Il reste l'enlèvement des poteaux (Enedis)
- Ensemble des réseaux route de Arreux (FDEA) (projet en cours). → chiffrage à obtenir avec participation de la Commune de 25%.

#### f) Rue de la Fusée

En fonction de l'état d'avancement des travaux :

- eau, par Ardenne Métropole,
- de construction des 2 maisons sur les parcelles côté pair,

des aménagements pourront être envisagés afin d'améliorer la circulation sur cette voie en attente d'une réfection complète, objet d'une troisième phase de travaux à programmer (et financer) ultérieurement.

### 3) – Orientation budgétaire 2022

Conformément au programme municipal 2020–2026 validé lors des dernières élections municipales, l'exercice budgétaires 2022 permettra la réalisation de projets étudiés et/ou décidés pour la plupart en 2021 et détaillés au point précédent.

❖ L'engagement budgétaire majeur sera bien entendu celui des travaux de sécurité route d'Arreux, dont le coût total sera de 189 822 , 76 € H.T.

$$+ 27\,631,98 \text{ € HT} \quad \left. \vphantom{+ 27\,631,98 \text{ € HT}} \right\} \rightarrow \underline{217\,454,74 \text{ € HT}}$$

Les subventions (acquises et attendues) sont de 57 000 €  
+ 20 000 € } 77 000 € + 9 000 € ⇒ 86 000 €

Le financement de la partie à charge de la commune (= 131 454,74 €) devra faire appel à l'emprunt à hauteur de 100 000 € et au recours à une ligne de trésorerie de 100 000 € dans l'attente du versement des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA.

❖ Le bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux existants sera garanti dans la cadre des propositions budgétaires 2022.

A ce titre, le remplacement d'un agent (absence maladie) a fait l'objet du recrutement, pour 6 mois, d'une personne en contrat CEC de 6 mois.

Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire ne permet pas de se projeter complètement sur le développement d'actions dans le domaine associatif : le festival de spectacles de rue est programmé le 28 août prochain, les incertitudes demeurent pour la course nature, le jumelage avec Gourgé, les animations diverses, les cérémonies patriotiques ...

D'autre part, des informations "inquiétantes" font état d'une hausse –très importante- de l'électricité. Grâce au contrat signé dans le cadre du groupement de commandes avec Ardenne Métropole, nos tarifs seront garantis jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour ce qui concerne les recettes,

*éléments à prendre en compte :*

- la suppression de la taxe d'habitation : - 110 foyers ne la paient plus depuis 2020  
- 50 foyers vont obtenir une réduction des 2/3 en 2022
- suppression totale en 2023

Actuellement, la taxe d'habitation est maintenue pour les logements vacants.

Proposition de l'étendre aux résidences secondaires / Majorations possibles

- la poursuite par Ardenne Métropole de sa politique de lissage des tarifs :
  - eau : les mêmes tarifs pour tous en 2022
  - ordures ménagères

- le recours à l'emprunt pour les travaux route d'Arreux va générer une dépense supplémentaire de 7 000 €

- un prêt de 45 000 €, pour la construction de la salle de classe, se termine en 2022 (annuité = 3 500 €)

- la commune perçoit maintenant la part départementale du Foncier Bâti. Le taux actuel est de 41,30 %.

Nos voisins (Arreux et Damouzy) sont à plus de 46 %.

Pour tenir compte de l'inflation les bases taxables seront, au niveau national, augmentées de 3,4 %.

L'augmentation du taux des impôts locaux (essentiellement le Foncier Bâti) se traduit par une augmentation des recettes pour la commune de 1 560 € par point d'augmentation. Une augmentation de 5 % des taux permet de couvrir le remboursement de l'emprunt. Le nouveau taux du Foncier Bâti serait alors de 43,36 %. La répercussion moyenne annuelle serait de 50 €/foyer.

#### **4) – Autres points**

##### **a) – Acquisition de 2 parcelles de terrain**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir :

- Une parcelle de terrain de 77m<sup>2</sup> – rue de la Fusée – appartenant à M. Denis FAYNOT – dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la Rue (rectification de tracé) – au prix de 50 € (cinquante Euros).
- Une parcelle de terrain Pl de la République (à proximité immédiate du lavoir) de 10 m<sup>2</sup> – appartenant aux Consorts Baliguet – au prix de 510 € (cinq cent dix Euros).

##### **b) – Parts de Bois – Mise en œuvre**

Pour faire suite aux précédentes décisions du Conseil Municipal 4 parts de bois ont été attribuées lors d'un tirage au sort organisé en Mairie le 31 Janvier 2022 par M. Pascal PESCE – M. Pascal KABOUCHE – M. François PIERQUIN

Part n°1 : M. KUSBERG

Part n°2 : M. MILLY

Part n°3 : M. BONTEMPI

Part n°4 : M. GILLES

Une cinquième part a été mise en réserve et pourra être éventuellement attribuée ultérieurement.

c) – R.G.P.D. Règlement Général sur la Protection des Données

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour la période 2022-2024, la convention qui lie la Commune avec les Centres de gestion de la fonction Publique Territoriale des Ardennes et de Meurthe et Moselle.

d) – Elections Présidentielles – Bureau de Vote

Les élus municipaux s'inscrivent sur le planning des bureaux de vote organisés à l'occasion des élections Présidentielles des 10 et 24 Avril 2022.

e) – Questions diverses

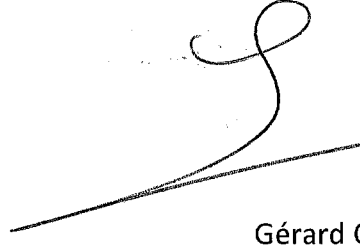
M. Ludovic SINET informe le Conseil Municipal que l'évolution de sa carrière professionnelle (Poste de chef de service au Conseil départemental) va conduire M. le Préfet à prendre prochainement un arrêté mettant fin à ses fonctions électives.

Le conseil Municipal prend acte de cette information et regrette qu'une telle décision intervienne lors d'un mandat en exercice.

Le Conseil Municipal remercie M. Ludovic SINET pour son engagement total au service des habitants de la commune.

**Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 20h00.**

Le Maire



Gérard CALVI



